

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD**

Le 13 novembre 2017, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Gino Vachon et Jérôme Bélanger et mesdames les Conseillères Dany Plante, Louise Sénécal et Nancy Lessard formant quorum sous la Présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et monsieur le Maire en demande l'adoption.

2017-11-264

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-11-265

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017**

Proposé par monsieur Gino Vachon

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre et de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017 soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-11-266

### **AIDE FINANCIÈRE – CORPS DE CADET 619 BEAUCEVILLE**

ATTENDU la réception d'une demande de commandite

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de contribuer financièrement au Corps de cadet 619 de Beauceville au montant de 50\$

ADOPTÉ

2017-11-267

**AIDE FINANCIÈRE – COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINT-VICTOR -COMITÉ D'ENTRAIDE**

ATTENDU la réception d'une demande de commandite

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de contribuer financièrement au comité d'entraide au montant de 200\$

ADOPTÉ

2017-11-268

**AIDE FINANCIÈRE – SOCIAL DE NOËL -CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-VICTOR**

ATTENDU la réception d'une demande de commandite

Proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de contribuer financièrement au comité d'entraide au montant de 100\$

ADOPTÉ

2017-11-269

**AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-VICTOR**

ATTENDU la réception d'une demande de commandite

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de contribuer financièrement au Cercle des Fermières de Saint-Victor au montant de 50\$ pour l'événement bénéfique pour l'association de LEUCAN, de plus un support au niveau de la publicité sera aussi offert.

ADOPTÉ

2017-11-270

**TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE ST-VICTOR : REMERCIEMENT MADAME ANGÉLA POULIN**

En date du 1 novembre 2017, la télévision communautaire de St-Victor a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Victor une lettre lui faisant part de la démission de ses fonctions de madame Angéla Poulin. Madame Poulin a œuvré pendant 25 ans comme bénévole pour cet organisme. Nous la remercions de tout cœur pour son implication et son dévouement au sein de la communauté. Grâce à elle, la communauté a droit à une immense banque d'archives de notre Municipalité. Madame Poulin, encore une fois merci!

ADOPTÉ

## **RAPPORT DU MAIRE**

Très chers amis,

Conformément à l'article 955 du code municipal et l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente, à ce jour, un rapport de la situation financière de la Municipalité au 31 octobre 2017.

### **États financiers 2016**

Le rapport financier au 31 décembre 2016 nous informe que la Municipalité de Saint-Victor a encaissé la somme de 4 283 594 \$ en revenus et a autorisé des dépenses de 3 802 528 \$ entraînant un solide surplus de 481 066 \$.

### **Budget 2017**

Pour l'année 2017, un budget équilibré de 4 199 447\$ a été adopté le 12 décembre 2016.

### **Rémunération des élus municipaux**

La rémunération et l'allocation de dépenses versées au maire et à chacun des conseillers de la Municipalité, qui détermine les montants annuels à leur être versés à savoir, pour 2016, les montants suivants :

<b>Fonction</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Allocation additionnelle</b>	<b>Rémunération</b>
Maire	11 287.80\$	5 173.63\$	
Conseiller	3 420.60\$	567.72\$	15\$ / réunion (comité)

### **Contrats municipaux**

Voici la liste de tous les contrats (ou factures) comportant une dépense de plus de 2000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ (1er novembre 2016 au 31 octobre 2017)

Mines Seleine (sel à déglacage)	50 357.03
Alliance Coop (diesel)	70 398.18
L'Art du Paysage Inc.	39 508.92
WSP Canada Inc.	160 196.10
Centre du Camion Amiante	28 633.15

Construction Abénakis	376 801.58
Pluritec	29 281.84
Excavation Blais et Paquet Inc.	39 738.26
Entreprises Bourget	34 705.76
Filets Nad's (9216-0498 Québec In.)	33 860.14
Constructions de l'Amiante Inc.	101 580.41
Groupe Ultima (assurance)	59 332.00
Pavage Sartigan Ltée	842 982.33
Ferme Donald Vachon Enr.	37 642.84
Matrec	47 355.86
Excavation Pamphile Rodrigue (gravier)	154 077.30
Ministre des Finances (Égout route 108)	233 067.70
Veolia ES Canada Inc.	54 631.32

### **Réalisations 2017**

Quatre années se sont écoulées depuis notre arrivée au conseil municipal. Toutes nos réalisations ont été rendues possibles par la synergie qui s'est développée entre chacun des membres de notre équipe - je veux souligner les efforts soutenus déployés par Xavier, Gino, Louise, Jérôme, Nancy ainsi que Marco qui a conclu son engagement civique - je souhaite ainsi la bienvenue à Dany qui se joint à nous. Vous avez démontré votre sens du devoir public.

Aucun projet ne pourrait se matérialiser si ce n'était de la collaboration des employés municipaux, qu'il s'agisse de la main-d'oeuvre de voirie dirigée par notre chef d'équipe Robert Jacques, ou encore le personnel de bureau et les chargés de projets. La directrice générale Kathleen Veilleux a su mettre à profit les talents de chaque personne pour mener à bien les orientations émises par les élus. Nos sincères félicitations à tous pour l'excellent travail accompli.

Tout comme en 2016, nous pouvons affirmer que l'année qui s'achève fut la plus importante de notre administration en termes de travaux majeurs réalisés. D'abord, la reconstruction de la route 108 par le MTQ sur une distance de près de 3 km, en plus de la prolongation du réseau d'égouts publics, faisant en sorte que le secteur *Quatre-Chemins* est désormais relié.

D'autres travaux ont eu lieu sur le Rang 1 Sud, soit la réfection de deux ponceaux et du décohesionnement. Dans le Rang 3 Sud en direction du Lac Fortin, un ponceau a été refait et on a aussi procédé à un décohesionnement de l'asphalte; il s'agit d'un procédé où l'asphalte existante est pulvérisée et utilisée comme matériel granulaire pour la fondation de la route, ceci permet d'obtenir une base stable et homogène à meilleur coût. La chaussée du rang 3 Sud a aussi été élargie de façon à permettre l'aménagement

d'une bande cyclable, rehaussant ainsi la sécurité pour les utilisateurs.

Nous visons offrir une meilleure qualité de vie à nos concitoyens, notamment par notre initiative de parcs municipaux. Nous avons inauguré la Place Léon-Provancher devant l'église ainsi que la Promenade Desjardins Valère-Paré, face à l'hôtel de ville. Ceci, en respect de notre politique familiale, de notre adhésion à la stratégie Municipalités amies des aînés (MADA), tout en soulignant le riche patrimoine de Saint-Victor en honorant de nos bâtisseurs. Nous avons aussi lancé le parc des arts de la rue dans le cadre des Journées de la Culture, dont une magnifique fresque compose la pièce centrale du parc. Le terrain de baseball a vu l'installation de filets de retenue de balles et un skate park permanent fut aménagé. Nos familles, nos jeunes et nos aînés peuvent ainsi encore mieux apprécier notre Saint-Victor.

La mise à niveau des installations en eau potable se poursuit par la construction d'une centrale de traitement de l'eau potable, un dossier majeur et pour lequel beaucoup d'efforts ont été consacrés. Mais cela en valait la peine car les travaux ont enfin débuté - le tout sera complété en 2018.

La réglementation visant à assurer une meilleure protection du Lac Fortin a été révisée afin d'être encore mieux adaptée à la réalité des riverains. Tout cela demande des aménagements et des changements de comportements de la part des propriétaires certes, mais il en va de la survie du lac, et incidemment de la désirabilité et de la valeur à long terme de ces mêmes propriétés riveraines.

Notre administration a fait du remboursement de la dette une priorité centrale. En 4 ans, la dette municipale fut réduite de 41%, soit de 3,97M\$ à 2,33M\$, et ce en incluant la dette du Stade des Bâtisseurs. Si bien que Saint-Victor figure maintenant parmi les municipalités les moins endettées dans sa classe de population (municipalités de 2000 à 10 000 habitants) : on retrouve 1557\$ de dette par unité de taxation pour Saint-Victor, alors que ce montant s'élève à 3246\$, en moyenne, pour les municipalités de taille comparable.

Une municipalité moins endettée dispose d'une meilleure marge de manoeuvre. Il est ainsi possible de payer comptant tout ce qui peut l'être. Entres autres, l'acquisition d'une nouvelle niveleuse au coût de 370K\$ fut payée comptant - cette dernière sera livrée au début de 2018, nous projetons qu'elle soit utilisée en hiver et qu'elle puisse aussi desservir d'autres municipalités afin d'en maximiser la productivité.

Moins de dette permet aussi de libérer le citoyen contribuable. Ainsi en 2017, nous avons été en mesure de réduire de 2 cents du 100\$ le taux de taxes foncières afin de stabiliser les revenus suivant le nouveau rôle d'évaluation, et nous prévoyons maintenant un gel des taxes foncières pour le présent rôle d'évaluation, soit pour les deux prochaines années.

Peu à peu, la dette pèse moins lourd sur le budget de la Municipalité. Les sommes ainsi libérées ont permis la création d'une réserve, et en seulement trois ans, nous avons pu cumuler les sommes nécessaires à la portion municipale des travaux de mise à niveau du réseau d'eau public - sur 2,27M\$ qui coûtera le projet, 75% est subventionné, et la Municipalité défrayera près de 600 000\$ comptant.

La dernière année fut des plus fastes en termes de subventions reçues - mise à niveau du réseau d'eau public, agrandissement du réseau d'égouts, parcs et bien sûr les routes. Au total, c'est plus de 3M\$ que nos employés ont été en mesure d'obtenir par différents programmes de subventions au cours des mois passés. Pour 2017, nous avons rehaussé de 50 000\$ le budget du personnel de bureau, et non seulement on a pu obtenir toutes ces subventions, mais on a également réalisé de nombreux projets et activités. Imaginez, on pourrait être plusieurs années à n'obtenir aucune nouvelle subvention, et au total, nous serions encore gagnants par les seuls montants obtenus cette année ! Ainsi, nous sommes d'avis qu'il faut accorder les ressources appropriées à notre personnel afin d'obtenir des résultats à la hauteur de nos attentes.

La situation de l'emploi se porte également très bien à Saint-Victor, si bien qu'à l'instar de plusieurs autres municipalités de la Beauce, nous ressentons présentement une pénurie de travailleurs. Avec l'aide de nos partenaires régionaux, nous comptons nous attarder davantage  
1. cette nouvelle réalité, laquelle nous aurions eu peine à imaginer encore il y a seulement quelques mois.

### **Prévisions 2018**

Forts de ces résultats, nous entamons un second mandat avec confiance.

Nous continuerons d'investir dans nos infrastructures routières. Les travaux de réhabilitation du rang trois Sud, en direction du Lac Fortin, se poursuivront sur une section de 2,6 km, soit du secteur où ils ont pris fin en 2017 (aéroport) jusqu'à la fin du pavage actuel, près du Snack

Chez Véro. Déjà, des expertises, de la planification et des demandes de subventions sont en cours pour préparer des phases éventuelles pour les années suivant 2018, afin poursuivre les travaux pour le tronçon du rang 3 Sud reliant le Lac Fortin et le Lac aux Cygnes. Il s'agit de travaux longs et coûteux, mais on y arrive enfin. Des réparations importantes sur la route Gosselin seront reportées en 2018, tout comme l'asphaltage d'une autre section de 1,2 km du rang trois Nord, puisque des correctifs préalables au pavage de cette dernière étaient nécessaires. Pour nos rangs, nous poursuivrons les investissements en creusage de fossés et rechargement de rangs de terre.

Nous allons continuer la mise aux normes du réseau d'eau public, avec des initiatives visant la réduction de la consommation pour assurer la pérennité de la ressource. Nous continuerons également d'investir dans la qualité de vie : les sports, les loisirs, la culture et les parcs, entre autres choses.

Nous souhaitons continuer d'optimiser les outils et les méthodes de travail des employés de bureau et de voirie, afin de leur fournir un milieu de travail stimulant, rehausser l'efficacité et en définitive, que le citoyen contribuable obtienne un maximum de rendement pour chaque dollar perçu par la Municipalité. Et enfin, nous continuerons d'appliquer notre plan de gestion de la dette municipale qui, comme on l'a vu, nous permet aujourd'hui le gel des taxes foncières pour le présent rôle d'évaluation.

Notre équipe va continuer d'accomplir, et c'est ensemble que nous pouvons réaliser tout cela. S'unir pour bâtir !

Salutations distinguées,

Jonathan Valère Bolduc  
Maire

2017-11-271

**DISTRIBUTION DU RAPPORT DU MAIRE**

Proposé par Madame Louise Sénécal,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport du Maire, tel que transcrit ci-dessous, soit inscrit dans le Vic-Action et qu'il soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la Municipalité de Saint-Victor :

ADOPTÉ

2017-11-272

**PREMIERS RÉPONDANTS : REMERCIEMENT MADAME SONIA LESSARD**

En date du 24 octobre 2017, Madame Sonia Lessard a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Victor une lettre lui faisant part de la démission de ses fonctions de premier répondant, et ce à compter de cette même date. Nous désirons la remercier pour toutes ces années de services auprès de la population, nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux défis.

Il est proposé par madame Louise Senécal et résolu à l'unanimité des membres du conseil de lui offrir nos sincères remerciements.

ADOPTÉ

2017-11-273

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE l'article 148 du Conseil Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par madame Dany Plante

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil : que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2017, qui se tiendront le LUNDI et qui débiteront à 19 H 30 soit :

<b>8 janvier</b>	<b>2 juillet</b>
<b>5 février</b>	<b>6 août</b>
<b>5 mars</b>	<b>Mardi 4 septembre</b>
<b>Mardi 3 avril</b>	<b>1 octobre</b>
<b>7 mai</b>	<b>5 novembre</b>
<b>4 juin</b>	<b>3 décembre</b>

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par la Directrice générale, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉ

2017-11-274

**AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) –AIDE SUPPLÉMENTAIRE**

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le conseil Municipal de Saint-Victor approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route Gosselin et l'amélioration du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rang Nord pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

2017-11-275

**TECQ - RÉSOLUTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE**

ATTENDU QUE :

- La Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PROPOSÉ par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coût de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

2017-11-276

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXE 2018**

Le conseiller monsieur Jérôme Bélanger donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente du Conseil, aux fins de décréter le taux de la taxe foncière et les tarifs de compensation applicables pour l'année financière 2018 de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

2017-11-277

**MANDAT-SIGNATURE DE RENOUELEMENT DES ASSURANCES**

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Madame Kathleen Veilleux, directrice générale, à négocier les nouvelles clauses du renouvellement des assurances et à signer le contrat. La prime pour 2017-2018 sera de 55 066\$ plus 4 956\$ en taxes, pour un total de 60 022\$

ADOPTÉ

2017-11-278

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 54-2006 VISANT L'AJOUT D'UN USAGE SPÉCIFIQUE DANS LA ZONE 121-R ET PORTANT LE NUMÉRO 150-2017**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité est favorable à modifier son règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « maison de chambres » à titre d'usage principal spécifiquement permis à l'intérieur de la zone 121-R;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit déjà la possibilité de maisons de chambres dans cette zone pour les propriétaires résidents, mais pas à titre d'usage principal;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'un avis de motion et la tenue d'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 5 octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par madame Louise Senécal et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la municipalité de Saint-Victor décrète et adopte, par résolution, le second projet de règlement numéro 150-2017 tel que décrit ci-après :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement d'amendement au règlement de zonage no 54-2006 visant l'ajout d'un usage spécifique dans la zone 121-R et portant le numéro 150-2017.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement a pour objet de :

1. Ajouter l'usage « maison de chambres » à titre d'usage principal spécifiquement permis à l'intérieur de la zone 121-R.

#### **ARTICLE 4**

La « *Grille des spécifications des usages* » indiquée à l'article 27 du règlement de zonage est modifiée par l'ajout d'un usage spécifiquement permis pour la zone 121-R. La codification 1510 (maison de chambres et pensions, Annexe B du règlement) sera ajoutée à la Grille dans la colonne 121-R vis-à-vis la section « Autre usage permis » en conformité avec l'article 28 du règlement de zonage.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

**Jonathan V. Bolduc**  
Maire

---

**Kathleen Veilleux**  
Directrice générale

ADOPTÉ

2017-11-279

**AUTORISATION À LA MRC DE DIVULGUER LES DONNÉES  
NUMÉRIQUES À GAZ MÉTRO**

Attendu que la MRC Robert-Cliche avec Gaz Métro a signé une entente relative à l'obtention de données géoréférencées du réseau gazier.

Attendu que la municipalité de Saint-Victor fait partie de l'entente (article 8 et annexe A) mais doit s'engager à la respecter.

Attendu que la municipalité de Saint-Victor engage sa responsabilité à respecter l'entente signée entre la MRC Robert-Cliche et la Société en Commandite Gaz Métro, le 18 juillet 2017.

Sur la proposition de monsieur Gino Vachon,

Il est résolu à l'unanimité des personnes présentes de respecter l'entente signée entre la MRC Robert-Cliche et la Société en Commandite Gaz Métro, le 18 juillet 2017, ainsi la MRC Robert-Cliche transmettra l'intégralité des données numériques, en sa possession, à la municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

2017-11-280

**ACHAT DE SEL À DÉGLACER POUR L'HIVER 2017-2018**

ATTENDU Qu'un appel d'offres a été déposé pour faire l'acquisition de sel à déglacer.

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Victor a reçu trois soumissions pour le projet

1-Mines Seleine : 93.24 \$ par tonne Taxes non-incluses

2-Compass Minerals: 97.93 \$ par tonne Taxes non-incluses

3-Sel Warwick inc : 93.60\$par tonne Taxes non-incluses

ATTENDU Que les trois soumissions sont conformes à l'appel d'offres

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la soumission de Mines Seleine au montant de 93,24\$ par tonne taxes non-incluses pour une quantité de 600 tonnes pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉ

2017-11-281

**MANDAT : DÉNEIGEMENT DE LA RUE DES ÉPINETTES ET DE LA RUE DES PINS**

Ont soumissionnés :

Ferme Donald Vachon Enr.	1552,16 \$ taxes incluses
Travaux à forfait Dany Rodrigue	1667,14\$ taxes incluses

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à Ferme Donald Vachon Enr. le mandat de déneigement et sablage de la Rue des Épinettes, à partir du Chemin des Fonds et jusqu'au bout de celle-ci, ainsi que la Rue des Pins à partir de la route 108 jusqu'au bout de celle-ci pour l'hiver 2017-2018.

ADOPTÉ

2017-11-282

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 151-2017 –DISPENSATION D'OUVRIRE ET D'ENTRETIEN CERTAINS CHEMINS DURANT L'HIVER**

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir deux (2) chemins conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 15 décembre 2017 et le 1<sup>er</sup> avril 2018, soit une partie du rang 4 Sud à partir du 1152, 4<sup>e</sup> rang Sud vers le Sud, une partie de la Route Groleau allant au pont de la Rivière Gosselin de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 2 octobre 2017.

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 151-2017 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent projet de règlement comme suit:

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2** La Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir deux (2) chemins conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 15 décembre 2017 et le 1<sup>er</sup> avril 2018, soit une partie du rang 4 Sud à partir du 1152, 4<sup>e</sup> rang Sud vers le Sud, une partie de la Route Groleau allant au pont de la Rivière Gosselin de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

**ARTICLE 3** La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 15 décembre 2017 au 01 avril 2018.

**ARTICLE 4** Le règlement numéro 151-2017 entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

2017-11-283

**EMBAUCHE MONSIEUR DAVID PAYEUR**

Attendu qu'il y a eu affichage d'un poste journalier à temps plein

Attendu qu'il y a eu un processus d'embauche pour le poste de journalier

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'engager Monsieur David Payeur au poste de journalier au département des travaux publics.

Que les conditions de travail seront selon la convention en vigueur et selon les expériences de l'employé.

ADOPTÉ

2017-11-284

**LES COMPTES**

NANCY LAGUEUX	270,00 \$
MAXIME POULIN	69,00 \$
ALYSSON PARÉ	80,00 \$
DANIELLE ROY	9,50 \$
CLAIRE LESSARD	50,68 \$
VICKY THERRIEN	100,00 \$
DAVID FORTIN	360,00 \$
ENVIRONEX	3 844,75 \$
PITNEY BOWES	301,41 \$
FRANCOIS JACQUES	950,00 \$
NANCY LAGUEUX	270,00 \$

CLAUDIA DUQUET	113,13 \$
JEAN-PHILIPPE BOLDUC	900,00 \$
SOLUTION PROFIL FINANCIER	741,81 \$
CHARLES POULIN	69,24 \$
CLAUDIA DUQUET	3,43 \$
TELUS MOBILITÉ	130,32 \$
GAZ MÉTRO	49,60 \$
JONATHAN V. BOLDUC (CELLULAIRE)	58,32 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 876,20 \$
SOLUTION PROFIL FINANCIER	520,00 \$
MATHIEU RODRIGUE	205,00 \$
TÉLÉPHONE SAINT-VICTOR	601,68 \$
LORRAINE BOUCHER	1 600,00 \$
SOLUTION PROFIL FINANCIER	440,00 \$
TELUS MOBILITÉ	131,38 \$
VISA DESJARDINS	2 163,90 \$
CLAUDIA DUQUET	16,95 \$
CLAUDIA DUQUET	542,07 \$
KATHLEEN VEILLEUX	390,68 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 653,99 \$
SOLUTION PROFIL FINANCIER	600,00 \$
PITNEY WORKS	229,95 \$
JULIE HOUDE	13,46 \$
ANDRÉ RUEL	3 050,00 \$
PEGAZE	2 436,33 \$
CORDONNERIE BUREAU	252,93 \$
AQUARÉHAB	7 668,83 \$
DURA LIGNES	1 908,59 \$
COOP ALLIANCE	3 131,42 \$
ALARME ET COMMUNICCCATION	218,40 \$
DEBB	63,56 \$
L'ART DU PAYSAGE	14 007,17 \$
TECHNO PIEUX BEAUCE (2007)	333,43 \$
GAÉTAN JACQUES ÉLECTRIQUE	80,24 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN	648,13 \$
MÉDIMAGE	109,99 \$
MAGASIN COOP	1 706,34 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE	355,16 \$
WSP	15 949,33 \$
GRAVURE FARO ET TROPHÉE DE BEAUCE	160,97 \$
JEAN-PHILIPPE BÉLANGER	344,93 \$
ENGLOBE	7 927,53 \$
HÉLÈNE LESARD, ARCHITECTE PAYSAGISTE	546,13 \$
CENTRE DU CAMION (AMIANTE)	1 974,57 \$
IMPRIMERIE CRÉATININFO	68,98 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKI	84 219,03 \$
USINAGE XPRESS DE BEAUCE	576,14 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ, CONSULTANT	1 187,84 \$
DÉCHIQUETAGE DE BEAUCE	198,34 \$
RÉSEAU BIBLIO	48,02 \$
TECHNI-CONSULTANT	1 905,72 \$
CONSEILLERS FORESTIERS ROY	7 019,80 \$

LEQEL	919,80 \$
ARTISANERIE MAXIME	1 465,93 \$
PLANIF TIME	517,39 \$
VITRES D'AUTOS MICHEL JUTRAS	517,39 \$
ICO TECHNOLOGIES	4 449,54 \$
GESTION DENIS CLOUTIER 2014 INC.	3 552,73 \$
EQUIPEMENTS PLANNORD	212,57 \$
RELIEURE DIANE BLAIS	250,88 \$
MARCEL PAGÉ ÉLECTRICIEN	21 046,17 \$
LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE	101 580,41 \$
PEINTURE KEVIN BUSQUE	22 600,78 \$
TECHNIARP	5 058,90 \$
M.R.C. ROBERT-CLICHE	56 939,93 \$
PNEUS BEAUCERON	697,66 \$
HERCULE FORTIN INC.	374,23 \$
ARMAND LAPOINTE EQUIPEMENT	1 065,18 \$
GARAGE BIZIER	790,44 \$
ÉCLAIREUR PROGRÈS	397,81 \$
PAVAGE SARTIGAN	18 292,09 \$
EMCO	6 252,26 \$
ATELIER D'USINAGE LOUIS BERNARD	38,76 \$
VILLE DE BEAUCEVILLE	16 853,38 \$
EXCAVATION DENIS BOLDDUC	431,16 \$
EXCAVATION PAMPHILE RODRIGUE	42 806,17 \$
BLANCHETTE VACHON	2 213,27 \$
LOCATION DE BEAUCE	61,39 \$
MICHEL MATHIEU	600,00 \$
STELM	9 441,80 \$
PHARMACIE STÉPHANIE ROY	46,84 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	44,00 \$
SIGNALISATION LÉVIS	400,86 \$
AQUA BEAUCE	32,00 \$
AVENSYS SLUTIONS	159,53 \$
GARAGE ALEX BOLDDUC	568,75 \$
LIBRAIE SELECT	450,45 \$
SOGETEL	229,90 \$
LOCALISATION BOIS-FRANCS	536,36 \$
MINI-PELLE GILLES BEAUDOIN	321,93 \$
SOLUTIONS GA	1 036,64 \$
ACE	240,30 \$
LES TONTES J.F.	965,79 \$
EXTINCTEUR DE BEAUCE	589,35 \$
FONDATION AUBE NOUVELLE	90,00 \$
TOTAL	503 595,02 \$

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

ADOPTÉ

2017-11-285

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

---

**Jonathan V. Bolduc**  
Maire

---

**Kathleen Veilleux**  
Directrice générale